

Charte achat durable

Sommaire

1	PRÉAMBULE	2
2	PRINCIPE D'UNE CHARTE D'ACHAT DURABLE	3
3	PILIER SOCIAL	4
4	PILIER ENVIRONNEMENT	5
5	PILIER ÉCONOMIE	8
6	LABELS & FOURNISSEURS	9
7	ENGAGEMENTS ENVERS NOS FOURNISSEURS	11
8	SUIVI	12
9	ENGAGEMENTS DE NOS FOURNISSEURS	13
10	ANNEXE.....	16
11	REFERENCES	19
12	SIGNATURE DE LA CHARTE D'ACHAT DURABLE	20

1 PRÉAMBULE

La Commune de **Walferdange** s'engage à adopter une approche responsable et durable dans ses décisions d'achat. Son objectif est de promouvoir la transparence, l'équité, l'efficacité et le respect de l'environnement dans l'ensemble de son processus d'achat.

La présente Charte d'achat responsable et durable s'inspire des principes issus de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)**.

Elle a **pour objectif de soutenir l'engagement de la Commune** dans le but de motiver leur chaîne d'approvisionnement à fournir des matériaux plus durables en minimisant les impacts négatifs associés à certains biens et/ou services par le biais du processus d'achat. Elle doit permettre à la Commune d'accomplir un rôle d'exemple pour les habitants.

Afin de remplir son rôle d'exemple, la Commune prévoira des initiatives de sensibilisation et de formation pour les employés de la Commune ainsi que pour les habitants de la Commune afin de promouvoir une compréhension approfondie des principes et des objectifs de l'achat durable (anti-gaspillage, économie eau et électricité, etc.).

Afin que la Commune puisse évaluer de l'efficacité de cette charte, un suivi régulier sera mis en place pour pouvoir identifier les domaines d'amélioration potentiels.

De plus, cette charte permet de **spécifier les attentes à l'égard des fournisseurs et de clarifier les engagements tout au long de la chaîne d'achats et d'approvisionnements**.

Elle fait partie des dispositions contractuelles conclues par la Commune avec ses fournisseurs. Le fournisseur affirme son adhésion à la présente charte en la signant et s'engage à travailler dans le respect des principes énoncés dans cette charte, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la Commune.

2 PRINCIPE D'UNE CHARTE D'ACHAT DURABLE

Également connu sous le nom d'achat vert, l'approvisionnement durable est une démarche qui vise à établir des lignes directrices et des critères spécifiques pour l'achat de biens et de services favorisant le développement environnemental, social et économique. Ce qui permet de réduire les impacts négatifs sur la santé, l'environnement et la société. Les achats sont faits en comparant le prix, la technologie, la qualité et l'impact environnemental, auprès de fournisseurs écoresponsables, par le biais d'un contrat comportant des exigences environnementales bien définies.

Les avantages d'une charte d'achat sont multiples, par exemple : stimulation du marché pour innover et produire un plus grand nombre d'options durables, amélioration des conditions de travail et de la productivité, économies réalisées au niveau de l'utilisation de l'eau et de l'énergie, économies réalisées sur les coûts de l'évacuation des déchets, etc.

Cette charte s'articule autour des trois piliers du développement durable qui sont les suivants :

- Pilier **social** - Améliorer le bien-être des parties intéressées internes et externes
- Pilier **environnemental** - Diminuer l'impact environnemental
- Pilier **économique** - Simplifier les démarches administratives / Préserver l'équilibre financier des opérateurs économiques / Encourager l'innovation et le savoir-faire

3 PILIER SOCIAL

Améliorer le bien-être des parties intéressées internes et externes

Chaque contrat est une opportunité de donner une dimension sociale et solidaire à l'achat public par le recours aux clauses sociales et d'insertion et aux marchés réservés.

- Promouvoir l'offre équitable d'emplois (salaires équitables, égalité au travail et la diversité)
- Promouvoir la santé et sécurité au travail (surtout chantiers)
- Lutter contre le travail dissimulé et contre la sous-traitance non déclarée
- Encourager une base diversifiée de fournisseurs concurrents en incluant des fournisseurs de groupes minoritaires
- Soutien des associations communautaires
- Développer les achats solidaires
- Préférer des biens / services ayant des labels éco-responsables éthiques et équitables
- Permettre la formation et le développement de compétences (par stages, formations internes et externes, etc.)

En tant que commune certifiée Fairtrade, nous sommes tenus de choisir la variante Fairtrade si le produit provient d'un pays du tiers-monde et qu'une telle option est disponible.

Le personnel et les habitants de la Commune vont être sensibilisés par rapport aux mesures mises en place ici ainsi que leur importance et l'importance de l'économie circulaire. En réalisant par exemple des campagnes de sensibilisation dans les écoles, les maisons de jeunes, etc.

4 PILIER ENVIRONNEMENT

Diminuer l'impact environnemental

Chaque contrat est une opportunité d'insérer des clauses environnementales pour un achat plus vertueux avec un impact moindre sur l'environnement.

Lors de l'achat d'un bien / service, l'acheteur est responsable de l'achat jusqu'à la fin de son cycle de vie. Il est donc impératif de prendre en compte le coût global d'un produit (par exemple par l'analyse de cycle de vie). Ceci qui veut dire qu'on est responsable de l'élimination/recyclage d'un produit. Il faut donc intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans l'achat.

Pour contribuer à la réduction de l'utilisation des ressources :

- Préférer l'achat de produits à faible consommation d'eau (WC, lavabos, etc.)
- Préférer l'achat de produits à faible consommation électrique + Éclairage public efficace de façon à économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse (Guide pour un éclairage intelligent des espaces extérieurs)
- Préférer l'achat de produits à haut rendement énergétique
- Préférer l'achat de véhicules électriques
- Préférer l'achat de bois, papier, mobilier certifié PEFC ou FSC

Contribuer à la bonne gestion des déchets commence par l'achat :

- Réduire les achats :
 - Acheter uniquement si nécessaire, vérifier si possibilité : d'emprunter, acheter en seconde main, de réparer, ...
 - Vérifier si l'utilité du bien / service a du sens dans le contexte climatique actuel
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - S'assurer que la livraison de biens sera réalisée de façon à éviter les dommages
 - Préférer les biens et services de bonne qualité / qui sont durables
- Préférer les biens qui peuvent être recyclés / compostés / réutilisés
- Elimination de façon correcte (recyclage, déchets spéciaux ex : articles électroniques, ...)

Pour améliorer la santé humaine :

- Pas de biens / services polluants et toxiques (normes luxembourgeoises, européennes (REACH) ou internationales)
- Privilégier les produits avec un potentiel de réchauffement faible
- Préférer l'achat de produits de nettoyage non toxiques et promouvoir leur bonne utilisation (bon dosage, formation sur quels produits pour quelles saletés, ...)

Autres points importants pour l'environnement :

- Préférer l'achat de plantes non exotiques envahissantes et ayant un besoin en eau adéquat au climat Luxembourgeois
- Privilégier l'achat de produits locaux (surtout pour le non alimentaire)
- Limiter l'achat d'aliments liés à des émissions de gaz à effet de serre importants (voir Annexe)
- Faire signer des chartes sectorielles intégrant des exigences environnementales pour les événements (ex : charte Greenevent) par les organisateurs
- Privilégier les fournisseurs qui partagent les valeurs en matière de responsabilité sociale et environnementale
- Dans la mesure du possible demander aux fournisseurs d'appliquer un SME et à obtenir la certification ISO 14001

Afin de limiter le gaspillage de ressources lors de la construction d'un bâtiment communal :

- Évaluation de la situation : besoin d'un nouveau bâtiment ou possibilité de rénover un bâtiment existant
- Utilisation de BIM pour réaliser un passeport de matériaux → lors de la démolition ou en cas de rénovation majeure les directives du « guide pour l'élaboration de l'inventaire des matériaux de construction lors de la déconstruction d'un bâtiment » sont suivies + communication de façon publique de ces rénovations / constructions
- Préférer la construction de bâtiments modulables
- Préférer l'utilisation de matériaux durables à faible consommation d'énergie (bois)
- Favorisation des énergies renouvelables ainsi que les toitures végétales
- Dans la mesure du possible : récupération d'eau de pluie

Charte achat durable

- Renforcer le suivi, le traitement, la valorisation, le réemploi et le recyclage des déchets issus des chantiers de marchés publics de travaux

5 PILIER ÉCONOMIE

Simplifier les démarches administratives / Préserver l'équilibre financier des opérateurs économiques / Encourager l'innovation et le savoir-faire

Chaque contrat est une opportunité de soutenir l'activité économique, de promouvoir l'innovation et d'aller plus loin dans la transition écologique de la commande publique.

Simplifier les démarches administratives :

- Simplifier les dossiers de consultation
- Adapter les périodes et durées des publications des procédures adaptées
- Favoriser la transition vers la dématérialisation de la commande publique
- Simplifier les procédures administratives et offrir un soutien adapté pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics

Préserver l'équilibre des opérateurs économiques :

- Assurer un processus d'achat transparent (offrir plus de lisibilité sur les consultations), ouvert et concurrentiel
- Favoriser la concurrence équitable en offrant des opportunités égales à tous les fournisseurs qualifiés → communiquer les critères de sélection à tous les participants
- Veiller à l'équilibre des négociations et lutter contre les offres anormalement basses
- Garantir les délais de paiement

Encourager l'innovation et le savoir-faire local :

- Encourager l'innovation dans le domaine des produits et services durables
- Favoriser l'achat auprès des petites et moyennes entreprises locales
- Créer un environnement dans lequel les très petites entreprises artisanales, commerciales, libérales ou agricoles peuvent prospérer

6 LABELS & FOURNISSEURS

Pour garantir que nos produits proviennent du commerce équitable, nous nous référons aux labels Fairtrade de la liste suivante :

Label	Description
	Tous ses ingrédients sont conformes aux normes du commerce équitable. Ils sont également entièrement traçables, de l'étal du magasin jusqu'aux producteurs.
	Ce label est utilisé pour les produits composés de plusieurs ingrédients, tels que les biscuits ou les glaces, dont tous les ingrédients disponibles dans les conditions du commerce équitable ont été certifiés. La proportion minimale d'ingrédients issus du commerce équitable est de 20 %.
	Le label Fairtrade Cotton garantit que le produit a été fabriqué à partir de coton brut issu du commerce équitable, qu'il est traçable à toutes les étapes de la production et qu'il a été séparé du coton non issu du commerce équitable pendant la transformation.
	Les vêtements et autres textiles qui portent ce label sont conformes à la norme Fairtrade pour les textiles. Cette norme stipule que les textiles ont été produits et commercialisés de manière durable et équitable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
	Les fleurs et les plantes ont été cultivées selon des normes sociales et environnementales clairement définies.
	Le label blanc indique que l'ingrédient mentionné sur l'étiquette provient du commerce équitable.



Charte achat durable

Pour garantir que nos produits proviennent d'une source durable, nous encourageons nos équipes à choisir, si possible, des produits portant un label de durabilité fiable figurant dans le catalogue en ligne de « bcircular ».

Vous trouverez en annexe la procédure pour les achats communaux.

7 ENGAGEMENTS ENVERS NOS FOURNISSEURS

Pour une chaîne de valeur responsable, la Commune s'oblige à :

- Améliorer ses pratiques d'achat responsable en **sensibilisant sa chaîne d'approvisionnement** sur la thématique du développement durable ;
- Traiter ses fournisseurs avec **fiabilité et honnêteté** (respect des délais de paiements préalablement négociés et convenus conformément à la législation/règlementation applicable, confidentialité et droit de propriété intellectuelle, équité et transparence, règlement à l'amiable) ;
- Interrompre toute relation avec un fournisseur ne souhaitant pas respecter les principes fondamentaux relatifs au travail forcé, au travail des enfants, aux conditions de travail dangereuses et dégradantes, à la discrimination ;
- Privilégier des **solutions performantes au niveau environnemental ou social** en ce qui concerne ses achats prioritaires, dans la limite des contraintes économiques et technologiques ;
- Favoriser des **relations responsables et durables** avec ses fournisseurs (dialogue régulier, remontée des situations de désaccord, recours à la médiation) ;
- Renforcer les initiatives d'achat durable, partager les meilleures pratiques et échanger des informations en collaborant avec d'autres municipalités, organisations locales, associations et partenaires.

8 SUIVI

Afin de garantir l'efficacité et l'adéquation avec les objectifs de la Commune, le processus d'achat sera régulièrement évalué (au moins une fois par an). Pour faciliter ce suivi un registre des obstacles de l'approvisionnement durable sera tenu.

C'est pour cette raison que les retours d'expérience des fournisseurs et utilisateurs internes sont essentiels, car ils permettent d'identifier les lacunes et les pistes d'amélioration. De plus, la Commune s'engage à rester informée des meilleures pratiques en matière d'achat responsable et à les intégrer dans ses processus le mieux possible.

9 ENGAGEMENTS DE NOS FOURNISSEURS

La Commune attend de ses fournisseurs des engagements sur base des principes énumérés ci-dessous :

1. Respect des droits humains (droits de l'homme et droit du travail)

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute atteinte aux droits de l'homme en se conformant aux lois et règlements applicables dans leurs zones d'influence ou dans tous autres pays concernés. Concrètement, ils s'obligent à :

- Interdire le travail des enfants, le travail dissimulé, le travail forcé
- Lutter contre le harcèlement et la discrimination au travail
- Promouvoir la liberté d'expression (droit de syndiquer, liberté d'associations, ...)
- Promouvoir le travail décent (salaire et avantages sociaux, temps de travail, environnement de travail sain, agréable, sécurisé ...)
- Promouvoir l'égalité et la diversité (respect des spécificités culturelles, individuelles (sexe, orientation sexuelle etc.) ou religieuses, accessibilité des personnes en situation de handicap)

2. Conformité juridique et démarche éthique

Les fournisseurs doivent :

- Respecter les principes de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** de 1948 ainsi que les conventions fondamentales de l'**Organisation Internationale du Travail**
- Veiller au respect de la législation dans l'ensemble de leur chaîne de valeur
- Appliquer une gouvernance éthique, respectueuse de leurs parties prenantes, basée sur des valeurs d'honnêteté et de fiabilité (lois anti-corruption, conflits d'intérêts, délit d'initié, éthique et loyauté des pratiques, concurrence et anti-trust, paiements illégaux, protection des informations confidentielles, exclusives et personnelles, et respect de la propriété intellectuelle, sécurité de données de la Commune...)

3. Sous-traitance

Les fournisseurs s'engagent également à leur tour à promouvoir et faire appliquer les principes de la Charte auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.

4. Respect de l'environnement

Les fournisseurs s'engagent à déployer des techniques et technologies pour proposer des bien / services permettant de répondre à l'objectif d'achat durable de cette Charte. A cet effet, ils doivent :

- Intégrer les critères relatifs à l'environnement dans la conception ou l'achat des produits afin de réduire leur impact environnemental tout au long du cycle de vie du produit dans la limite des contraintes économiques et technologiques
- Garantir la qualité, la durée de vie des produits et/ou la performance énergétique
- Préserver les ressources naturelles comme les énergies, l'eau et les matières premières vierges
- Limiter le recours à des substances chimiques et des procédés présentant un risque pour la santé et l'environnement
- Limiter la production de déchets, recycler et réutiliser la matière
- Prendre des mesures pour gérer la fin de vie des produits (emballages...)
- Maitriser et réduire les émissions et les rejets associés à leurs activités de production
- Initier des solutions de logistique verte lors du transport des marchandises

5. Sécurité et conditions de travail

Les fournisseurs veillent à mettre en place un système de management afin d'assurer la santé et sécurité des collaborateurs. Ils s'engagent à :

- Prendre des dispositions pour veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être de leurs employés, prestataires, sous-traitants et de toute personne susceptible d'être affectée par leurs activités
- Evaluer et prévenir les risques professionnels liées à leurs activités en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation

6. Suivi et contrôle

- La Commune se réserve le droit d'effectuer des vérifications du respect des exigences de la présente Charte
- En cas de non-respect d'un ou de plusieurs des engagements de la Charte, le fournisseur ou sous-traitant devra justifier ce non-respect et renforcer son engagement en mettant en place des mesures correctives



Charte achat durable

- La Commune se réserve le droit de rompre ses relations contractuelles avec tout fournisseur ou sous-traitant ne respectant pas cette Charte

10 ANNEXE

Procédure des achats communaux

Existe-t-il des alternatives plutôt que d'acheter du neuf ?

- dans ma réserve ou celle d'un autre service
- faire réparer l'objet cassé
- de second hand (centre de ressources)
- emprunter (d'une autre commune ou louer d'une firme externe)

Les critères sociaux sont-ils respectés ?

En tant que commune certifiée Fairtrade, nous sommes tenus de choisir la variante Fairtrade si le produit provient d'un pays du tiers-monde et qu'une telle option est disponible.

Label	Description
	Tous ses ingrédients sont conformes aux normes du commerce équitable. Ils sont également entièrement traçables, de l'étal du magasin jusqu'aux producteurs.
	Ce label est utilisé pour les produits composés de plusieurs ingrédients, tels que les biscuits ou les glaces, dont tous les ingrédients disponibles dans les conditions du commerce équitable ont été certifiés. La proportion minimale d'ingrédients issus du commerce équitable est de 20 %.
	Le label Fairtrade Cotton garantit que le produit a été fabriqué à partir de coton brut issu du commerce équitable, qu'il est traçable à toutes les étapes de la production et qu'il a été séparé du coton non issu du commerce équitable pendant la transformation.
	Les vêtements et autres textiles qui portent ce label sont conformes à la norme Fairtrade pour les textiles. Cette norme stipule que les textiles ont été

Charte achat durable

	produits et commercialisés de manière durable et équitable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
	Les fleurs et les plantes ont été cultivées selon des normes sociales et environnementales clairement définies.
	Le label blanc indique que l'ingrédient mentionné sur l'étiquette provient du commerce équitable.

S'agit-il d'un produit durable ?

Le produit doit posséder au moins un label de durabilité fiable. Ce label doit être joint au bon de commande. Si aucune alternative durable n'existe, cela doit être justifié sur le bon de commande.

Le catalogue en ligne « Bcircular » (<https://bcircular.lu/>) répertorie et explique tous les labels durables fiables. Les labels sont comparés dans les catégories suivantes :

- énergie & émissions
- ressources responsables
- utilisation prolongée
- bien-être humain & social

Plus un produit répond à ces critères, plus il est durable. Idéalement, il devrait répondre au plus grand nombre possible de ces critères.

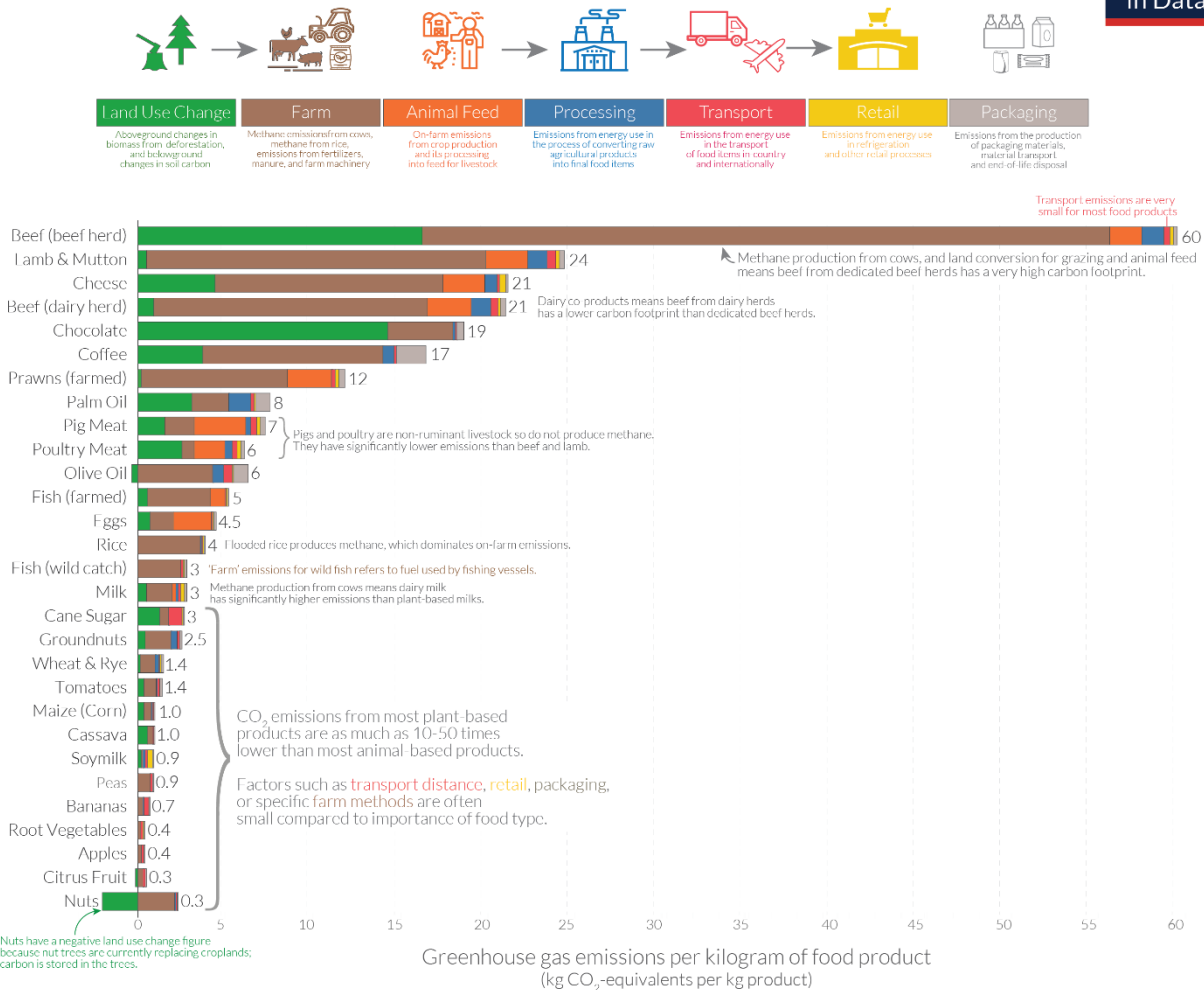
Le produit répond-il aux critères économiques ?

- Alternatives moins chères
- Une commande plus importante pour plusieurs services ensemble

Charte achat durable

Food: greenhouse gas emissions across the supply chain

Our World
in Data



Source : <https://ourworldindata.org/food-choice-vs-eating-local>

11 REFERENCES

Charte achat - Nice :

<https://www.nice.fr/uploads/media/default/0001/29/ACHAT-PUBLIC-DURABLE-2022.pdf>

PNUD (2008), Achats écologiques - Guide Pratique Vol 1

https://nanopdf.com/download/achats-ecologiques_pdf

Charte achat responsable - Wallonie :

<https://developpementdurable.wallonie.be/achats-publics-responsables/charte> (27 juin 2023)

Charte des achats responsables - Groupe SEB :

https://www.groupeseb.com/sites/default/files/2018-03/Charte%20des%20Achats%20Responsables_2018_FR.PDF (27 juin 2023)

Carte des achats responsables - SOCOTEC :

<https://www.socotec.fr/s3fs-public/2022-01/charte-des-achats-responsables-groupe-socotec.pdf> (27 juin 2023)

Informations labels : <https://www.labelinfo.be/fr/label/bois-nature-plus> (27 juin 2023)

Achat durable - Parc Hosingen : <https://hosingen.lu/achat-durable/> (22 juin 2023)



Charte achat durable

12 SIGNATURE DE LA CHARTE D'ACHAT DURABLE

Le collège échevinal :

Le Bourgmestre

La 1^{ère} échevine

2^{ème} échevin

François Sauber

Jessie Thill

Alex Donnersbach

Fait le, à